

# Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

## Convocation des assemblées générales

#négo2020

## Les yeux tournés vers la CSQ, la FSE et la FPSS

L'édito du Président



Comme nous le disons depuis vendredi dernier, nous étions et sommes toujours prêts à négocier avec la partie patronale. Le gouvernement l'est-il enfin de son côté? Les prochaines semaines nous le diront. Une chose est certaine, la balle est dans son camp.

Notre contrat de travail a pris fin le 31 mars dernier. Nos demandes, elles, ont été déposées au début novembre 2019.

Après plusieurs dizaines de rencontres à nos tables de négociations et après avoir revu nos revendications en mai dernier, afin de tenir compte de la situation sanitaire et économique, le gouvernement refuse toujours de revoir son cadre financier.

Cela fait des années qu'autant le personnel enseignant que le personnel de soutien scolaire des écoles et des centres sont confrontés à un sous-investissement qui les maintient dans une situation difficile. Encore la semaine dernière, l'Institut de la statistique du Québec confirmait que la rémunération globale des employés de l'État québécois accuse un retard de 9,2% par rapport aux autres salariés du Québec. Ce qui inclut le salaire, le régime de retraite et les autres avantages sociaux tels que les congés payés, les vacances, les congés de maladie, etc.

Malgré que le contexte actuel ne nous ait pas permis de mettre en place tous les moyens de pression que nous aurions voulus, nous avons réussi à nous faire voir. Certains commandos ont fait le tour du web, soit par leur originalité, soit par leur visibilité.

Nos représentants et nos négociateurs nationaux ont été sans appel, la semaine dernière, lors du conseil général de négociation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ): Rien ne bouge aux tables de négociations et nos demandes les plus importantes pour améliorer nos conditions de travail demeurent toujours sans réponses.

C'est pourquoi l'ensemble des syndicats locaux affiliés à la Centrale, comme c'est le cas pour le Syndicat de Champlain, iront consulter leurs membres, d'ici la fin janvier, pour un mandat de grève.

### Quelle est la stratégie ?

Utiliser, dans un premier temps, la recherche d'un mandat de grève comme moyen de pression pour faire bouger les choses. Ensuite, utiliser l'obtention du mandat de grève pour démontrer le sérieux de la mobilisation des quelque 125 000 membres que la CSQ représente. Et, ultimement, exercer la grève pour dénouer l'impasse.

C'est cette stratégie qui vous sera présentée lors des assemblées générales qui se tiendront au retour des Fêtes et VOUS déciderez si vous y adhérez!

N'y a-t-il pas d'autres stratégies que la grève? D'autres moyens ont-ils été envisagés? Bien sûr! Et nous en avons évidemment discuté. Or, au terme de longues discussions et de débats, c'est cette avenue qui a été adoptée par la très grande majorité et qui vous sera soumise.

Et c'est ici que les limites d'un syndicat local comme le nôtre, aussi pertinent et important puisse-t-il être, sont atteintes quand on arrive à cette étape de la négociation nationale.

### La responsabilité de nos représentants

Pour la suite, nous nous tournons toutes et tous vers nos représentants aux différentes tables de négociations. Ce sont eux qui se trouvent aux premières loges et qui discutent avec les représentants du gouvernement. Ils sont donc les mieux placés pour évaluer la situation et les besoins sur le plan de la mobilisation et pour nous présenter la stratégie qu'ils croient être la meilleure. C'est leur responsabilité de réfléchir à ce qu'il faut faire, collectivement, pour arriver à un résultat.

Bien sûr, nous pouvons influencer la stratégie proposée par nos représentants nationaux. Et soyez assurés que nous le faisons! Mais en bout de ligne, ce n'est pas le Syndicat de Champlain qui décide; c'est l'ensemble des représentants de tous les syndicats affiliés à la CSQ.

### Le plus important, c'est vous !

L'élément central et crucial de toute stratégie de mobilisation, c'est l'adhésion des membres. Et à Champlain, nous ne négligeons jamais cette réalité fondamentale.

Adopter la stratégie et les moyens présentés, c'est se joindre à tous les membres des syndicats de la CSQ pour appuyer et soutenir nos représentants aux tables de négociations.

Cependant, cet appui et ce soutien viennent invariablement avec de très grandes attentes de la part des membres. Nos représentants à la CSQ devront en tenir compte. Et le leur rappeler, c'est dans les limites de ce que peut faire un syndicat local comme Champlain.

Éric Gingras

# Fin de la campagne d'adhésion

La campagne d'adhésion à notre nouveau régime d'assurance collective s'est terminée le 8 décembre.

## Vous avez passé tout droit ?

Tel que nous vous l'avons mentionné à plusieurs reprises dans différentes publications, celles et ceux qui n'ont pas procédé à leur adhésion se verront attribuer des protections par défaut.

Voici un résumé des protections équivalentes en assurance maladie obligatoire entre les deux régimes :

- **Maladie 1** – Régime de base obligatoire et regroupement complémentaire facultatif 1
- **Maladie 2** – Régime de base obligatoire et regroupements complémentaires facultatifs 1, 2 et 4
- **Maladie 3** – Régime de base obligatoire et regroupements complémentaires facultatifs 1, 2, 3 et 4
- **Exemption** – Exemption

Pour l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance vie, les protections détenues seront reconduites intégralement. Notez que le congé de primes octroyé pour ces protections ne s'appliquera plus dans le nouveau régime. Puisque nous avons un régime à rétention, si les coûts s'avéraient moindres, de nouveaux congés de primes pourraient être donnés éventuellement.

**Vous n'avez toujours pas adhéré et vous souhaitez absolument le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier ?**

Il faut communiquer avec le service de la paie de votre centre de services scolaire.

**Les protections qui vous ont été attribuées par défaut ne vous conviennent pas ?** Vous bénéficierez d'un sursis de 60 jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour aller faire des modifications via la plateforme web du régime Alter ego à <https://alterego.lacsq.org/>.

Vos choix seront alors rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Si vous ne faites aucune modification au cours des 60 premiers jours de 2021, vous devrez conserver vos protections selon les périodes de participation minimale applicables.

Des questions ? N'hésitez pas à communiquer avec les conseillers :

- Daniel Bergeron pour Marie-Victorin et des Patriotes (soutien et enseignants)
- Sébastien Campbell pour Salaberry et de la Vallée-du-Suroît

**Sandra Boudreau**  
Coordonnatrice

## Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Quoi ? Les Fêtes ne sont pas encore passées que déjà, on parle de la campagne REER du Fonds de solidarité FTQ ! ?

Mais bien sûr, puisque la tournée du Fonds de solidarité FTQ débutera à la mi-janvier 2021. Et qu'il était important de vous informer que cette année, en raison du contexte actuel, les représentants locaux ne pourront pas visiter vos établissements. La campagne se déroulera donc par

téléphone et par courriel. Vous recevez cette semaine, dans le courrier syndical, du matériel pour affichage vous indiquant à quelles coordonnées et à quel moment vous pourrez joindre votre RL.



Tous les détails seront disponibles sous peu sur notre site à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com).

## AREQ – Sessions de préparation à la retraite

L'AREQ a dû annuler les sessions de préparation à la retraite prévues en présentiel en janvier et février 2021.

Par le fait même, elle a ajouté de nouvelles dates à son calendrier pour des sessions en mode virtuel. Rendez-vous sur son site Internet au <https://areq.lacsq.org/services-aux-membres/preparation-a-la-retraite/> pour visualiser le calendrier détaillé et pour vous inscrire.

## Carte de membre

Plusieurs personnes communiquent avec nous parce que la carte de membre du Syndicat de Champlain expirera le 31 décembre 2020.

Pour des raisons exceptionnelles, nous vous informons donc que la carte actuelle est prolongée jusqu'à la prochaine opération « cartes de membre » qui devrait avoir lieu en janvier ou février prochain.

Donc, en attendant la prochaine carte, vous pouvez continuer de vous servir de celle que vous avez

entre les mains. Afin que vous n'ayez pas de problème, quand vous aurez besoin de vous en servir, nous vous invitons à imprimer la lettre que vous retrouverez sur notre site Internet et qui confirme le prolongement de la carte actuelle.

Nous essaierons d'imprimer les nouvelles cartes le plus rapidement possible en 2021. Dès que ce sera fait, tous les membres en règle recevront leur carte.

Merci de votre patience et de votre compréhension !



# Un congrès extraordinaire en 2021

Le 36<sup>e</sup> congrès triennal du Syndicat de Champlain, qui devait initialement avoir lieu à la fin du mois de mars 2020 à Saint-Hyacinthe, a dû être reporté en juin, en raison de la pandémie. Et il s'est finalement tenu en visioconférence, comme vous le savez.

Pour les membres du conseil d'administration de notre organisation, il importait que les élections soient officiellement confirmées et que le bilan financier soit présenté aux congressistes. Ce qui fut le cas. Par ailleurs, les orientations qui devaient être présentées pour adoption, l'ont plutôt été pour discussion, compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se déroulait l'instance. Il avait également été décidé de ne pas apporter de modifications à la *Constitution et Règlement* à ce moment.

## Un congrès extraordinaire ? Effectivement !

Il avait aussi alors été indiqué qu'un congrès extraordinaire aurait lieu, si la situation le permettait, afin d'adopter les orientations du prochain triennat et de

présenter des modifications à la *Constitution et Règlement*, notamment pour tenir compte d'événements exceptionnels, tels que la pandémie.

À la rentrée, nous avions espoir de pouvoir le réaliser en présentiel, mais les mesures sanitaires en vigueur et le contexte actuel ne le permettent évidemment pas. Les membres du conseil d'administration ont toutefois choisi de tenir un congrès extraordinaire quand même, mais en visioconférence.

Bien que cette façon de faire ait ses limites, il n'en demeure pas moins qu'elle nous permet minimalement de nous rencontrer et de discuter. Les membres du conseil d'administration ont donc choisi de traiter les orientations et les modifications à la *Constitution et Règlement*, comme nous l'avons toujours fait lors de nos congrès précédents. Il s'agit d'une étape importante pour nous doter d'orientations qui guideront les actions de notre syndicat pour les prochaines années. Parce que nous ne le dirons jamais assez, il y aura un après-pandémie!

« Il s'agit d'une étape importante pour nous doter d'orientations qui guideront les actions de notre syndicat pour les prochaines années. Parce que nous ne le dirons jamais assez, il y aura un après-pandémie ! »

Le billet de Mireille



## Un nouveau rendez-vous

Collègues délégués, notez bien la date à votre agenda! Ce congrès extraordinaire se tiendra le 14 janvier prochain de 13h30 à 16h30. Les personnes déléguées sont invitées à se rendre sur notre site afin de s'inscrire en ligne à [www.syndicatchamplain.com/inscriptions/](http://www.syndicatchamplain.com/inscriptions/).



Credit photo : canva.com

Comme toujours, nous vous attendons en grand nombre pour cette rencontre qui nous permettra de prendre, ensemble, des décisions pour l'avenir.

Mireille Proulx  
Coordonnatrice



Concentrez-vous sur l'essentiel.  
On s'occupe du reste.

De l'assurance personnalisée pour vous.



Demandez une soumission  
et découvrez un assureur attentionné.

[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)  
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales Inc.  
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



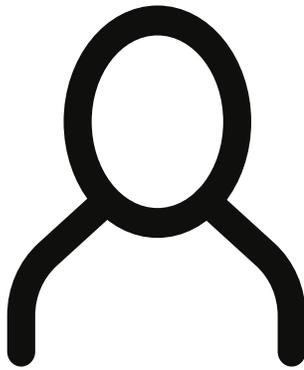
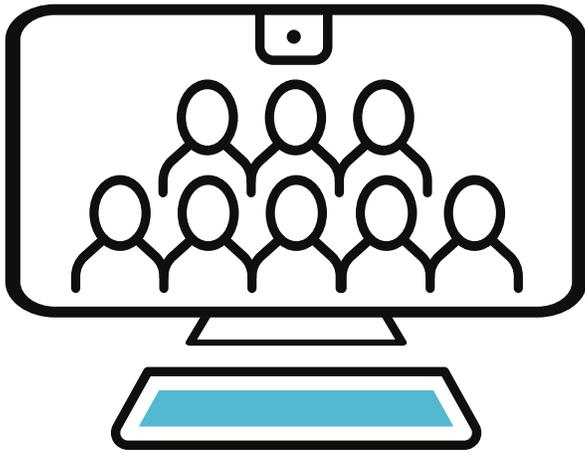
Centrale des syndicats  
du Québec

Partenaire de la CSQ



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise



Crédit photo : canva.com

Suite

## Convocation des assemblées générales

Nous devons continuer de maintenir la pression en poursuivant nos moyens d'action et les commandos. De leur côté, nos négociateurs syndicaux, tant aux tables sectorielles qu'à la table intersectorielle, ont tout en main pour bien présenter et défendre nos demandes. Toutefois, pour négocier, il faut être deux.

Nous annonçons donc que dans l'éventualité où les travaux aux tables ne permettraient pas de faire bouger le cadre financier du gouvernement au cours des prochaines semaines, les syndicats affiliés à la CSQ, partout à travers le Québec, partiront à la recherche d'un mandat de grève d'ici le 29 janvier 2021. On parle ici d'une banque de journées pouvant aller jusqu'à l'équivalent de cinq jours.

Doit-on rappeler au gouvernement Legault qu'il avait fait des promesses visant à faire de l'éducation l'une de ses grandes priorités? À moins que les offres gouvernementales soient bonifiées de façon significative, les faits confirment que les engagements de la CAQ ne se sont jamais concrétisés en propositions aux tables de négociations.

Pour nous, à Champlain, si cela s'avère nécessaire parce que le gouvernement ne bouge pas, vous serez convoqués en assemblées générales (virtuelles, bien entendu!) au retour des Fêtes.

Les convocations, dates, procédures et modalités de vote vous seront

acheminées à ce moment. Surveillez donc vos courriels personnels, nos publications et les réseaux sociaux. Nous respecterons, évidemment, le cadre légal pour la tenue d'un vote de grève, le cas échéant.

Les derniers développements de la négociation vous seront, bien sûr, présentés tout comme la proposition d'une banque de cinq jours à utiliser au moment jugé opportun.

Nous insistons: VOUS avez le choix des stratégies et oui, la grève en fait partie. Il s'agira de VOTRE décision.

**Mireille Proulx**  
Coordonnatrice



**GUIGNOLÉE  
DES  
FEMMES**

Champlain  
Université de la région de Champlain

## Guignolée des femmes

Cette année, nous vous encourageons à donner autrement pour la guignolée des femmes puisque nous ne procéderons pas à une collecte de denrées. La semaine dernière, dans le courrier syndical, nous vous envoyions une affiche pour consultation par tout le personnel. Sur cette affiche apparaissent les détails pour faire un don monétaire à un des centres d'hébergement pour femmes sur nos territoires.

Malheureusement, la violence faites aux femmes ne s'est pas arrêtée durant la pandémie, plus que jamais, elles ont besoin de notre soutien. Merci de votre générosité.

Merci pour ELLES!

